


Re: Publication annonce légale - ANNULE ET REMPLACE ENVOI PRECEDENT

Fanny <fparrot@nicematin.fr>

lundi 19 décembre 2022 à 10:41 réception

À : Mairie SOLLIES VILLE

 p19122022var.pdf
2 Mo

Bonjour,

Je vous prie de trouver ci-joint la page VAR MATIN du jour pour cette première publication EP dans nos colonnes

Bonne réception

Je reste à votre disposition pour toutes informations,

Au plaisir de vous lire

FANNY PARROT

ASSISTANTE COMMERCIALE SENIOR

214, bd du Mercantour. 06200 Nice

04.93.18.71.49

NIM . MEDIA . AGENCY . EVENTS

GROUPE nice-matin     



LE GUIDE HIVER
LA RÉFÉRENCE DE LA CÔTE D'AZUR
NOËL • SKI • MER • MONTAGNE
GROUPE nice-matin

À PARTIR DU
21 DÉCEMBRE
Diffusé auprès
des points presse,
offices de tourisme
et points partenaires

Le ven. 16 déc. 2022 à 16:41, Parrot, Fanny <fparrot@nicematin.fr> a écrit :

re bonjour

Je vous confirme la mise en parution de cet avis EP dans les colonnes de LA PROVENCE les 20.12.2022 et 09.01.2023

Bonne fin de journée

Au plaisir de vous lire

FANNY PARROT

ASSISTANTE COMMERCIALE SENIOR

214, bd du Mercantour. 06200 Nice

04.93.18.71.49

NIM . MEDIA . AGENCY . EVENTS

GROUPE nice-matin     



Appels d'offres

Annonces légales

AVIS D'ATTRIBUTION

AVIS D'ATTRIBUTION

Maître d'ouvrage :
Société Française d'Habitations Economiques (SA d'HLM)
1175 Petite Route des Milles - CS 4050
13457 Aix-en-Provence - Cedex 4 Téléphone : 04 13 57 04 30 - Télécopie : 04 13 57 04 84

Procédure :
Marché de services passé selon une procédure européenne conformément à l'article L1214-1 du Code de la Commande Publique. Appel d'offres ouvert et publication au Journal Officiel de l'Union Européenne.

Objet du marché et allotissement :
Le présent marché est une relance du lot N°1 du marché N°2020-11-1 concernant l'entretien et la maintenance des systèmes de fermatures automatisées pour portes, portails, grilles, hermines, barrières automatiques et bornes escamotables du patrimoine de la SFHE.

La relance concerne lot géographique suivant :
- Lot N°1 : Région Provence Alpes Côte d'Azur (Agences d'Aix-en-Provence et Toulon)

Informations sur l'attribution du marché :
Lot N°1 :
Nom et adresse de l'opérateur économique auquel le marché a été attribué :
PACA ASCENSEURS SERVICES - ZAC de l'Agavon - 4 Avenue Lamarzine - 13170 LES PENNES MIRABEAUX
Information sur le montant du marché : 50 250 € HT
Date d'attribution du marché : 01/12/2022.

AVIS D'APPELS

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

SYNDICAT MIXTE DU GRAND SITE DE L'ESTEREL, S.M.G.S.E. 80, Impasse Louis-Joseph VICAT ZAC CARPIOU - Pôle BTP 83600 FRIEJUS TEL : 04 65 85 00 29 SIRET : 2530395500029

Référence acheteur : C111230
Avis linguistique un marché public
Objet : Entretien de débroussaillage de pistes de Défense de la Forêt Contre l'Incertitude (DFCI) inscrites au Plan Intercommunal de Débroussaillage et d'Aménagement Forestier (PIDAF) Estérel

Procédure : Procédure ouverte
Forme du marché : Division en lots : oui

Lot N° 1 - Piste DFCI H83 dite Font Freya - 5,8 ha - commune des Adrets de l'Estérel
Lot N° 2 - Piste DFCI H81 dite Mare Trache - 10,0 ha - commune de Fréjus
Lot N° 3 - Piste DFCI H89 dite Castell - 40,0 ha - communes de Fréjus et Saint-Raphaël
Lot N° 4 - Piste DFCI C57 dite Les Lauriers - 1,0 ha - commune de Puget-sur-Argens
Lot N° 5 - Piste DFCI F11 dite Valdirange - 71,0 ha - commune de Roquebrune-sur-Argens
Lot N° 6 - Piste CVO15 - 4,5 ha - commune de Saint-Raphaël

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération
0.6 - Valeur technique de l'offre
0.4 - Prix
Remise des offres : 25/01/23 à 15h00 au plus tard.
Envoi à la publication le : 07/12/2022
Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.
Pour retourner cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, aller sur <http://www.marchés-publics.info/>

AVIS DE MISE EN CONCURRENCE

POUR LA MISE A DISPOSITION D'UN POINT DE VENTE A EMPORTER SUR LA PLAGE DE LA COUDOUILLÈRE.

La Commune est propriétaire d'un local situé sur le Domaine Public Communal au droit de la Plage de la Coudouillère servant de point de vente à emporter. La Commune lance une procédure de mise en concurrence afin de mettre à disposition ce local.

- IDENTIFICATION DE L'ORGANISME QUI PASSE LA CONVENTION : Commune de SIX FOURS LES PLAGES B. P. 97 83183 SIX FOURS CEDEX Téléphone : 04.94.34.33.95

- OBJET : Mise à disposition d'un local servant de point de vente à emporter (produits secs, produits frais, sandwichs, glaces, boissons etc)

- LIEU D'EXÉCUTION : Plage de la Coudouillère - Commune de SIX FOURS LES PLAGES

- ETENDUE : La surface du local, composé de 2 pièces, s'établit à 22 m².

- DURÉE : La durée est fixée à 3 ans à compter de la signature de la convention.

- REDEVANCE : En contrepartie du droit d'occuper le Domaine Public, l'occupant devra acquiescer auprès de la Commune une redevance dont les candidats proposeront le montant en fonction d'un seuil minimum fixé au Conseil Municipal qui est de 5 000 euros par an. Cette redevance sera révisable automatiquement chaque année, à la date d'anniversaire de la convention, en fonction de la variation de l'indice INSEE des prix à la consommation (ensemble des ménages France entière hors tabac).

- PRÉSENTATION DES OFFRES : Les offres peuvent être présentées par une ou plusieurs personnes physiques en nom propre ou par une personne morale. Les candidats devront présenter des garanties professionnelles et financières.

- RETRAIT DU DOSSIER DE CANDIDATURE : Il peut être obtenu :
- sur le site officiel de la Ville de SIX FOURS LES PLAGES <https://www.ville-six-fours.fr/>, rubrique services en ligne puis «marchés en ligne» puis «autorisation occupation Domaine Public».

ou bien obtenu à l'adresse suivante : Hôtel de Ville de SIX FOURS LES PLAGES - Service Gestion du Patrimoine - 54, Traverse Reyrier - Immeuble « LES PLANADE » - entrée C (1er étage) 83140 SIX FOURS LES PLAGES
Tel : 04.94.34.33.95

Horaire ouverture bureau : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h

- CRITÈRES DE CHOIX DU CANDIDAT :
Les critères de choix sont les suivants par ordre croissant d'importance :
- 30% - valeur technique (projet d'exploitation, moyens techniques, entretien, sécurité, plan d'aménagement du local)
- 30% - qualité des prestations et engagements environnementaux
- 40% - Montant de la redevance annuelle proposée.

DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES : Vendredi 20 Janvier 2023 à 12 heures
Le dossier devra être remis sous pli fermé à l'adresse par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de réception.
- soit transmis par lettre recommandée avec accusé de réception à :
MAIRIE DE SIX - FOURS - LES - PLAGES - Service Gestion du Patrimoine - Hôtel de Ville - Place du 16 Juin 1940 BP 97 - 83 183 SIX FOURS LES PLAGES CEDEX
- soit déposé contre récépissé pendant les heures d'ouverture des bureaux au public : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h.

MAIRIE DE SIX FOURS LES PLAGES - Service Gestion du Patrimoine - 54, traverse Reyrier Immeuble « Les Planade » - entrée C (1er étage) - 83140 SIX FOURS LES PLAGES

Les offres qui seraient remises ou dont l'avis de réception postale serait délivré après la date et l'heure limite de remise des offres sont irrecevables.

L'enveloppe cachetée devra porter le mention suivante : Mise à disposition d'un point de vente à emporter sur la Plage de la Coudouillère - ne pas ouvrir

DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE : Une commission ad hoc composée de trois élus est désignée par le Maire de la Commune, choisira l'attributaire.

- DATE D'ENVOI DE LA PUBLICATION : le 15 décembre 2022

Conformément à l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales, le tarif au caractère est fixé pour l'année 2022 à 0,183 € HT pour les Var.

Par dérogation, conformément à l'article 3 du même arrêté, certaines annonces légales concernant les sociétés font l'objet d'une tarification forfaitaire.

Pour information, les annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce font l'objet d'une centralisation sur la base de données numérique centrale mentionnée au deuxième alinéa de l'article 1er de la loi du 4 janvier 1995 et régie par le décret du 28 décembre 2012.

AVIS D'ENQUÊTES

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté du 1er décembre 2022, le préfet du Var a prescrit et organisé une enquête publique relative au projet de plan de prévention des risques technologiques (PPRT) prescrit autour du parc d'hydrocarbures des Arènes situées sur la commune de Toulon.

Ce projet est porté par le DEMa (Dépôt Essences Marine) de Toulon BCRM - BP34 - 83800 Toulon Cedex 9.

Afin que chacun puisse en prendre connaissance, un dossier et un registre d'enquête publique sont déposés pendant les 32 jours de l'enquête publique, du 3 janvier 2023 au 2 février 2023 :
Main de Toulon - Hôtel de Ville - Avenue de la République - 06300 Toulon
du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30
Le public pourra consigner ses observations sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par courrier postal au commissaire enquêteur au siège de l'enquête : Mairie de Toulon - Hôtel de Ville - Avenue de la République - 83000 Toulon, ou par voie dématérialisée en utilisant le formulaire de contact (thème : enquêtes publiques environnementales) sur le site internet des services de l'Etat dans le Var (<http://www.var.gouv.fr/>).

Monsieur Olivier LUC, désigné en qualité de commissaire enquêteur, recevra le public les jours suivants :

Permanence	Main de Toulon
mardi 3 janvier 2023	9h00 - 12h00
mardi 10 janvier 2023	14h00 - 16h30
mercredi 18 janvier 2023	9h00 - 12h00
vendredi 27 janvier 2023	9h00 - 12h00
jeudi 2 février 2023	14h00 - 16h30

Les informations sur le projet pourront être demandées auprès du responsable du projet, l'adjoint au chef du DEMa (Dépôt Essences Marine) de Toulon BCRM-BP34-83800 Toulon Cedex 9 (boissier suivi par monsieur le commandant Serge DRADJOUTIS, courriel : serge.dradjoutis@intradef.gouv.fr).

Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance de l'avis d'enquête et de l'ensemble du dossier sur le site internet de l'Etat dans le Var. Les observations reçues par courriel seront consultables sur ce site. Cette consultation pourra également se réaliser depuis un poste informatique dédié et installé en préfecture du Var aux heures d'ouverture de celle-ci.

A l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public pendant un à compter de la date de la clôture de l'enquête en préfecture du Var (DDTM du Var, service urbanisme et affaires juridiques) et sur le site internet de l'Etat dans le Var.

Au terme de la procédure, l'autorité compétente pour approuver le plan de prévention des risques technologiques (PPRT) prescrit autour du parc d'hydrocarbures des Arènes situées sur la commune de Toulon, est le ministre des Armées.

Commune de SOLLIESVILLE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
Enquête publique relative à la Révision du Plan Local d'Urbanisme

Par arrêté n° 89/2022 du 15 décembre 2022, le maire de SOLLIESVILLE a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de révision du Plan local d'Urbanisme de SOLLIESVILLE pour poursuivre l'encadrement de l'étalement urbain en préservant les équilibres existants entre les espaces urbanisés et agricoles et naturels (tout en favorisant l'urbanisation des dents creuses en zone urbaine).

* Commencer la qualité de vie et de l'environnement communal en valorisant la proximité des espaces naturels, maintenant une politique active de valorisation et de protection du patrimoine architectural communal et en poursuivant dans l'amélioration de la politique d'embellissement de la commune.

* Procéder à la Généralisation du Plan Local d'Urbanisme, conformément à la législation en vigueur.

* Procéder à la mise en conformité du Plan Local d'Urbanisme par rapport aux dispositions, de la loi ALUR et la loi dite LAAAF.

Par délibération n° 19/2022 du 25 mai 2022, le conseil municipal a tiré le bilan de la concertation et arrêté la révision du Plan Local d'Urbanisme.

A cet effet, Monsieur Denis SPALONY a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de TOULON.

L'enquête publique déroulera du 09 janvier 2023 au 10 février 2023 inclus, soit durant 33 jours. Les pièces du dossier d'enquête seront tenues à la disposition du public, en mairie de SOLLIESVILLE, aux jours et heures habituels d'ouverture du secrétariat, à savoir : du lundi au vendredi de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 30 (sauf le jeudi après-midi).

Elles seront consultables en ligne sur le site internet de la commune : www.solliesville.fr - rubrique urbanisme et aménagements - révision PLU. Un poste informatique, permettant un accès libre au dossier, sera également mis à disposition du public au secrétariat de la mairie de SOLLIESVILLE aux jours et heures habituels d'ouverture.

Monsieur le commissaire enquêteur recevra le public en mairie de SOLLIESVILLE les :
Lundi 09 janvier 2023 de 9 h 00 à 12 h 00
Mardi 17 janvier 2023 de 9 h 00 à 12 h 00
Jeudi 09 janvier 2023 de 9 h 00 à 12 h 00
Vendredi 03 février 2023 de 9 h 00 à 12 h 00
Vendredi 10 février 2023 de 13 h 00 à 16 h 30

Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions sur le dossier mis à l'enquête pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie - 9, rue du Bâton R15 à SOLLIESVILLE. Elles pourront également être adressées par courrier à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur, au siège de l'enquête, à savoir en mairie de SOLLIESVILLE, ainsi que par courrier électronique à l'adresse suivante : enquete.publique@revisionplu.solliesville.fr.

Pendant la durée de l'enquête, toutes informations relatives à l'enquête publique peuvent être obtenues auprès de Madame l'Adjointe à l'Urbanisme le vendredi de 8 h 45 à 12 h 00 ou par téléphone au 04.94.13.80.30 le même jour.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront publiés sur le site internet de la commune. Ils pourront être consultés au secrétariat de la mairie pendant un an.

Le Maire,
Nicolas GERARDIN

Contrôle de légalité

16 MARS 2023

Commune de SOLLIESVILLE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
Enquête publique relative à la Révision du Plan Local d'Urbanisme

Par arrêté n° 89/2022 du 15 décembre 2022, le maire de SOLLIESVILLE a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de révision du Plan local d'Urbanisme de SOLLIESVILLE pour poursuivre l'encadrement de l'étalement urbain en préservant les équilibres existants entre les espaces urbanisés et agricoles et naturels (tout en favorisant l'urbanisation des dents creuses en zone urbaine).

* Commencer la qualité de vie et de l'environnement communal en valorisant la proximité des espaces naturels, maintenant une politique active de valorisation et de protection du patrimoine architectural communal et en poursuivant dans l'amélioration de la politique d'embellissement de la commune.

* Procéder à la Généralisation du Plan Local d'Urbanisme, conformément à la législation en vigueur.

* Procéder à la mise en conformité du Plan Local d'Urbanisme par rapport aux dispositions, de la loi ALUR et la loi dite LAAAF.

Par délibération n° 19/2022 du 25 mai 2022, le conseil municipal a tiré le bilan de la concertation et arrêté la révision du Plan Local d'Urbanisme.

A cet effet, Monsieur Denis SPALONY a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de TOULON.

L'enquête publique déroulera du 09 janvier 2023 au 10 février 2023 inclus, soit durant 33 jours. Les pièces du dossier d'enquête seront tenues à la disposition du public, en mairie de SOLLIESVILLE, aux jours et heures habituels d'ouverture du secrétariat, à savoir : du lundi au vendredi de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 30 (sauf le jeudi après-midi).

Elles seront consultables en ligne sur le site internet de la commune : www.solliesville.fr - rubrique urbanisme et aménagements - révision PLU. Un poste informatique, permettant un accès libre au dossier, sera également mis à disposition du public au secrétariat de la mairie de SOLLIESVILLE aux jours et heures habituels d'ouverture.

Monsieur le commissaire enquêteur recevra le public en mairie de SOLLIESVILLE les :
Lundi 09 janvier 2023 de 9 h 00 à 12 h 00
Mardi 17 janvier 2023 de 9 h 00 à 12 h 00
Jeudi 09 janvier 2023 de 9 h 00 à 12 h 00
Vendredi 03 février 2023 de 9 h 00 à 12 h 00
Vendredi 10 février 2023 de 13 h 00 à 16 h 30

Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions sur le dossier mis à l'enquête pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie - 9, rue du Bâton R15 à SOLLIESVILLE. Elles pourront également être adressées par courrier à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur, au siège de l'enquête, à savoir en mairie de SOLLIESVILLE, ainsi que par courrier électronique à l'adresse suivante : enquete.publique@revisionplu.solliesville.fr.

Pendant la durée de l'enquête, toutes informations relatives à l'enquête publique peuvent être obtenues auprès de Madame l'Adjointe à l'Urbanisme le vendredi de 8 h 45 à 12 h 00 ou par téléphone au 04.94.13.80.30 le même jour.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront publiés sur le site internet de la commune. Ils pourront être consultés au secrétariat de la mairie pendant un an.

Le Maire,
Nicolas GERARDIN

AVIS ADMINISTRATIFS

PREFET DU VAR
Edouard
Lafont
Président

Direction départementale des territoires et de la mer du Var
Secrétariat de la CDAC, Service Planifications et Prospective
Courriel : dttm-odac@var.gouv.fr

EXTRAIT D'AVIS

AMÉNAGEMENT COMMERCIAL DU VIR, réunie le 9 décembre 2022, a émis un avis favorable à la demande de régularisation de l'activité commerciale du magasin la ferme aux cactus sur la commune de Carqueiranne. La demande est présentée par la SARL La Ferme aux Cactus, représentée par monsieur Jérôme Bion, gérant, et située au 233 chemin du Stade à Carqueiranne. Vu pour insertion dans la presse, Pour le préfet et par délégation. Le chef de service planifications et prospective.

MÉTROPOLITAIN
TOULON
PROVENCE
MÉDITERRANÉE
VILLE DE TOULON

AVIS
INSTAURATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN RENFORCE

Par délibération n°22120398, en date du 15 décembre 2022, le Conseil Métropolitain de Toulon Provence Méditerranée a décidé d'annuler et remplacer la délibération n°2205173 du 28 juin 2022 portant sur la redéfinition du périmètre de Droit de Préemption Urbain renforcé (DPU) sur la commune de Toulon. Le dit périmètre est applicable sur l'ensemble du périmètre de la concession d'aménagement portant sur le renouvellement urbain du centre ancien de Toulon. Le DPU est délégué à la SEM Var Aménagement Développement sur ce même périmètre. Il est également précisé, qu'en application de l'article R15152 du Code de l'Urbanisme, le périmètre d'application du Droit de Préemption Urbain renforcé sera annexé au Plan Local de l'Urbanisme de Toulon. Cette délibération est attachée un mois à la Métropole TPM et en Mairie de Toulon conformément à l'article R2112 du Code de l'Urbanisme, elle sera également consultable sur le site internet de la Ville.

Le Président de Toulon Provence Méditerranée, Hubert FALCO

MÉTROPOLITAIN
TOULON
PROVENCE
MÉDITERRANÉE
VILLE DU PRADET

AVIS
INSTAURATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN RENFORCE

Par délibération n°22120399, en date du 15 décembre 2022, le Conseil Métropolitain de Toulon Provence Méditerranée a décidé d'instaurer un périmètre de Droit de Préemption Urbain renforcé (DPU) sur la commune du Pradet. Le dit périmètre concerne le centre historique et l'hypercentrale (zones UA et UB du Plan Local d'Urbanisme) ainsi que la zone UO du PLU.

Il est également précisé, qu'en application de l'article R15152 du Code de l'Urbanisme, le périmètre d'application du Droit de Préemption Urbain renforcé sera annexé au Plan Local de l'Urbanisme du Pradet. Cette délibération est attachée un mois à la Métropole TPM et en Mairie du Pradet conformément à l'article R2112 du Code de l'Urbanisme, elle sera également consultable sur le site internet de la Ville.

Le Président de Toulon Provence Méditerranée, Hubert FALCO

MÉTROPOLITAIN
TOULON
PROVENCE
MÉDITERRANÉE
VILLE DU PRADET

AVIS
INSTAURATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Par délibération n°22121400, en date du 15 décembre 2022, le Conseil Métropolitain de Toulon Provence Méditerranée a annulé et remplacé la délibération n°2205177 en date du 28 juin 2022 et a instauré le Droit de Préemption Urbain sur la commune du Pradet. Le dit périmètre concerne l'ensemble des zones urbaines (U) et des zones à urbaniser (AU) du Plan Local d'Urbanisme du Pradet. Il est également précisé, qu'en application de l'article R15152 du Code de l'Urbanisme, le périmètre d'application du Droit de Préemption Urbain sera annexé au dossier de Plan Local de l'Urbanisme du Pradet. Cette délibération est attachée un mois à la Métropole TPM et en Mairie du Pradet conformément à l'article R2112 du Code de l'Urbanisme, elle sera également consultable sur le site internet de la Ville.

Le Président de Toulon Provence Méditerranée, Hubert FALCO

VIE DES SOCIÉTÉS

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Dénomination : ZEBRACOLOR
Forme : SAS société en liquidation.
Capital social : 100 euros
Siège social : 41 Domaine COLLINES DE GUERREVILLE, 83120 SAINT-MAXIME, 84518395RCS de Fréjus.

Aux termes d'une décision en date du 31 octobre 2022, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation. Donnés et/ou liquidateur Monsieur Daniel SIEGLER demeurant 41 Domaine COLLINES DE GUERREVILLE, 83120 St Maxime et prononcée la clôture de liquidation de la société. La société sera radiée du RCS du FRIJUS.

Le liquidateur

EQUIVETO SELARL
SELARL
Capital : 12 500 €
Siège social : 677 Chemin Saint Augustin
83260 LA CRAU
495 181 017 R.C.S. TOULON

MODIFICATION DES DIRIGEANTS

Suivant AGM du 13/12/2022, Mme Camille SANTACRUZ demeurant à LA CRAU (83260), 64 Impasse des amandiers et M Gw'auane VALTRAVERS demeurant à Aix-En-Provence (13100), 39 Boulevard Armand Girard, ont été nommés en qualité de coprésidents de la société à compter du même jour, pour une durée indéterminée. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Le dépôt légal sera effectué au siège du Tribunal de commerce de TOULON.

Pour avis, le gérant

DIVERS

CHANGEMENT DE NOM

M. HALUYV Nicolas né le 27/1982 et Mme MOANA Finny épouse HALUYV née le 7/9/1984, RES. LOUVINE, 2 RUE DE LA FERRAGE, FIGANIERES, 83330, agissant au nom de leurs enfants mineurs HALUYV Valère, nés le 13/11/2007 à DOLE, 39100, HALUYV Enoha, née le 16/02/2010 à DOLE, 39000, HALUYV Aurore, née le 02/09/2014 à DOLE, 39000, HALUYV Arona, née le 20/05/2015 à SASIS, 45770, HALUYV Taouhi, née le 01/10/2017 à STRASBOURG, 67000, déposent une requête auprès du greffe des sceaux afin de s'appeler à l'avenir HALUYV MOANA.

Re: Publication annonce légale - ANNULE ET REMPLACE ENVOI PRECEDENT

Fanny <fparrot@nicematin.fr>

mardi 20 décembre 2022 à 11:16 réception

À : Mairie SOLLIES VILLE

 page LA PROVENCE 20122022.PDF
1.1 Mo

Bonjour,
Je vous prie de trouver ci-joint la page parue LA PROVENCE
pour l'EP 1ere parution
Bonne réception

Je reste à votre disposition pour toutes informations,

Au plaisir de vous lire

FANNY PARROT

ASSISTANTE COMMERCIALE SENIOR

214, bd du Mercantour. 06200 Nice

04.93.18.71.49

MEDIA . **AGENCY** . **EVENTS**

GRUPE nice-matin      



LE GUIDE HIVER
LA RÉFÉRENCE DE LA CÔTE D'AZUR
NOËL • SKI • MER • MONTAGNE
GROUPE nice-matin

À PARTIR DU
21 DÉCEMBRE
Diffusé auprès
des points presse,
offices de tourisme
et points partenaires

Le ven. 16 déc. 2022 à 11:54, Mairie SOLLIES VILLE <mairie.solliesville@wanadoo.fr> a écrit :
Bonjour,

Vous trouverez ci-joint la demande de publication d'une annonce légale, accompagnée de l'avis au format Word et le logo de la commune.

Vous en souhaitant bonne réception,

Cordialement.

Le Secréariat



VIE DES SOCIÉTÉS

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 6 décembre 2022, il a été constituée une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination Sociale : BICYCLETTES LA GUILBERT
Forme : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
Capital social : 1 000 euros
Siège social : 82 Rue Alphonse Daudet, 13013 MARSEILLE
Objet social : Vente, réparation de cycles, vente de pièces et accessoires cycles, vente d'affiches, photos et décoration.
Président : M. Camille OFFANT Demeurant 82 Rue Alphonse Daudet, 13013 MARSEILLE
Clauses d'agrément : Les actions sont librement négociables après l'immatriculation de la société au RCS.
Clauses d'admission : Tout actionnaire peut participer aux assemblées sur justification de son identité ; chaque action donne droit à une voix.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de MARSEILLE.

Suivant acte SSP du 02 Décembre 2022 constitution de la SAS :
Dénomination : Phocéenne de Maçonnerie
Capital social : 1 000 euros
Siège social : 146, Rue de Lyon 13015 Marseille
Objet : Entreprise générale de maçonnerie et tous corps d'état.
Président : M. DJALTI-BENZIANE Fares demeurant 66, Allée Marcel Soulat 13014 Marseille.
Directeur Général : M. DJALTI-BENZIANE Mousoum demeurant 66, Allée Marcel Soulat 13014 Marseille.
Commissaire aux comptes : Néant
Clauses d'agrément : Tout actionnaire peut participer aux décisions collectives. Pour l'exercice du droit de vote, une action donne droit à une voix.
Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS MARSEILLE.

LOCA

SARL au capital de 2 600 euros
Siège social : 39 RUE SAINT-VICTOIRE
13006 MARSEILLE
834 538 498 RCS MARSEILLE

Aux termes d'une décision en date du 30 novembre 2022, l'associé unique a décidé de remplacer la dénomination sociale "LOCA" par "ALLOUIN INVEST COMPANY" et de transférer le siège social à 24 AVENUE DU PRADO ENTRÉE 2 13006 MARSEILLE, et de modifier en conséquence les statuts.
Pour avis

Aux termes d'un ASSP du 12/12/2022 il a été créé la SAS NALUPIAN au capital de 1000 euros dont le siège social est 801 Chemin des Broqueleurs - 13000 Salon de Provence; Durée 99 ans, Objet: La conception de dessins, de modèles et leur commercialisation. Président: Lucchini Anthony, demeurant Chemin des Broqueleurs - 13000 Salon de Provence. Admission aux assemblées et participation aux décisions: Tout associé a le droit d'assister aux assemblées et de participer à une voix. Transmission d'actions: Agrément des cessionnaires par la collectivité des associés. Immatriculation RCS Salon de Provence

VENTES AUX ENCHERES

285475
VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES SUR LIQUIDATION JUDICIAIRE EN UN SEUL LOT
D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER A USAGE COMMERCIAL
D'un capital de 5.819,92 € et de 148,00 m² de terrain
Situé au 22, Rue Edouard Delangle, 13006 MARSEILLE
VISITE LE MARDI 17 JANVIER 2023 DE 10 H 00 A 11 H 30
L'ADJUDICATION AURA LIEU LE MERCREDI 25 JANVIER 2023 A 9 H 30
à l'audience du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de Marseille, Salle n° 8, 25 Rue Edouard Delangle, 13006 MARSEILLE
Les enchères sont recevables uniquement si elles sont portées par un Avocat inscrit au Barreau de MARSEILLE qui devra être un dirigeant de la banque représentant 10% du montant de la mise à prix avec un minimum de 3 000 euros établi à l'ordre de Maître Michel KESTER.
RENSEIGNEMENTS :
Pour de plus amples renseignements, consulter le cahier des conditions de vente :
- Sur le site internet www.greffe.fr / www.greffe.fr de la Greffe de Marseille (09) 91 84 46 30.
- Au Cabinet de Maître Thomas Y. JOURNO, Avocat au Barreau de Marseille, 43/45 Rue Brelan, 13006 MARSEILLE, Tél. : 04 91 84 13 30 / 04 91 84 13 30 et à compter de l'annonce de vente.
- Au Greffe du Tribunal Judiciaire de Marseille, Place Monthyon, 13006 MARSEILLE, au rendez-vous à l'audience du lundi au vendredi de 8 h 00 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30 et à compter de l'annonce de vente.
- Au Greffe du Tribunal Judiciaire de Marseille, Place Monthyon, 13006 MARSEILLE, au rendez-vous à l'audience du lundi au vendredi de 8 h 00 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30 et à compter de l'annonce de vente.
- Au Greffe du Tribunal Judiciaire de Marseille, Place Monthyon, 13006 MARSEILLE, au rendez-vous à l'audience du lundi au vendredi de 8 h 00 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30 et à compter de l'annonce de vente.

285456
VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES SUR SAISIE IMMOBILIERE EN UN SEUL LOT DE VENTE
D'UN APPARTEMENT D'UNE CITE
Dépendant d'un ensemble immobilier de 130000 (130000)
15, Rue du Sud, Alès, 30100 ALÈS
MISE A PRIX : 14.000,00 EUROS
VISITE LE LUNDI 18 JANVIER 2023 DE 14 H 30 A 15 H 30
ADJUDICATION LE MERCREDI 25 JANVIER 2023 A 9 H 30
à l'audience du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de Marseille, Salle n° 8, 25 Rue Edouard Delangle, 13006 MARSEILLE
Les enchères sont recevables uniquement si elles sont portées par un Avocat inscrit au Barreau de MARSEILLE qui devra être un dirigeant de la banque représentant 10% du montant de la mise à prix avec un minimum de 3 000 euros établi à l'ordre de Maître Michel KESTER.
RENSEIGNEMENTS :
Pour de plus amples renseignements, consulter le cahier des conditions de vente :
- Sur le site internet www.greffe.fr / www.greffe.fr de la Greffe de Marseille (09) 91 84 46 30.
- Au Cabinet de Maître Thomas Y. JOURNO, Avocat au Barreau de Marseille, 43/45 Rue Brelan, 13006 MARSEILLE, Tél. : 04 91 84 13 30 / 04 91 84 13 30 et à compter de l'annonce de vente.
- Au Greffe du Tribunal Judiciaire de Marseille, Place Monthyon, 13006 MARSEILLE, au rendez-vous à l'audience du lundi au vendredi de 8 h 00 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30 et à compter de l'annonce de vente.
- Au Greffe du Tribunal Judiciaire de Marseille, Place Monthyon, 13006 MARSEILLE, au rendez-vous à l'audience du lundi au vendredi de 8 h 00 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30 et à compter de l'annonce de vente.

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 13 décembre 2022 constitution de la SASU :
Dénomination : TAMAIR INVEST
Capital social : 15 000 euros.
Siège social : 431 rue Paradis 13008 Marseille
Objet : Acquisition, la location, la gestion, l'exploitation, la vente de tous biens mobiliers
Président : M. Cédric SEROR demeurant 190 boulevard Périer 13008 Marseille
Clauses d'agrément : Les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote, hors transfert de titres à des sociétés contrôlées par les associés.
Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives, personnellement ou par mandataire, ou à distance, par voie électronique, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède.
Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Marseille.
Pour Avis

AVIS DE CLOTURE DE LIQUIDATION

MALONE IMMO
SCI en liquidation
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 26 IMPASSE DU FELICAN, LE CANTOGAL LOT 2 917 406 373 RCS MARSEILLE
L'Assemblée Générale réunie le 30 novembre 2022 au siège social a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Benjamin AMOYAL, demeurant 26 Impasse du Félican le Cantogal Lot 2 13009 Marseille de ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Marseille, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis

SCI SONIAL

Au capital de 3 000 euros
Siège social : 6 Domaine de Riant séjour - 36 Traverse Fignatlet 13012 Marseille
SIREN 444 205 231
Le 15 décembre 2022, la société SCI SONIAL a décidé de transférer le siège social au 14 Bis Avenue Villebois Mareuil 06000 Nice.
En conséquence elle sera immatriculée au RCS de Nice et sera radiée de celui de Marseille.
Pour Avis

AVIS RECTIFICATIF

Dans l'annonce PROV28630, N°9417140 concernant la société MERCI CHARLY PRODUCTION parue le 15 mars 2022 dans LA PROVENCE DE L'ECONOMIE-13, il fallait lire :
26, RUE ALEXANDRE RIBOT en lieu et place de
26, RUE ALEXANDRE RIBOR.
Le reste est sans changement.

285490
VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES
D'UNE MAISON A USAGE D'HABITATION élevée d'un rez-de-chaussée d'une superficie de 179,37 m², sur rez-de-jardin / sous-sol actuellement aménagé pour un usage d'habitation d'une superficie de 178,28 m², avec terrasses, piscine, garage couvert d'une superficie de 41,70 m², et terrain arboré.
Site à LA CROTAT (13020), 541 - 27 B Avenue du Soleil Levant, cadastrée section AN n°431 pour 11 a 58 ca, formant le lot n°10 de l'lotissement,
MISE A PRIX : 940.000,00 EUROIS
VISITE LE LUNDI 18 JANVIER 2023 DE 11 H A 12 H
ADJUDICATION LE MERCREDI 25 JANVIER 2023 A 9 H 30
à l'audience du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de MARSEILLE, siégeant Salle n°8, 25 Rue Edouard Delangle, 13006 MARSEILLE.
Les enchères sont recevables uniquement si elles sont portées par un Avocat inscrit au Barreau de MARSEILLE, se voit lui avoir remis un chèque de banque (pour une caution bancaire irrévocable, le consultant) représentant au moins 10% de la mise à prix sans que le montant de cette caution puisse être inférieur à 3000,00 euros, établi à l'ordre de : Monsieur le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de MARSEILLE.
Pour consulter le cahier des conditions de la vente, il convient de s'adresser au greffe du Tribunal Judiciaire de MARSEILLE :
- jusqu'au 30/12/2022 : Place Monthyon, Palais Monthyon, 13006 MARSEILLE, à l'accueil et à compter du 01/01/2023 : 25 Rue Edouard Delangle, 13006 MARSEILLE. Et ce, du lundi au vendredi de 8 h à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30.
Pour renseignements s'adresser à Maître Hubert ROUSSEAU, Avocat (04 91 23 14 59), les lundis, mardis et jeudis de 14 h à 17 h, ou consulter le site internet du cabinet : www.rousseauhubert.fr, ainsi que sur le site : <http://25avocats.com>

285461
SEIARL PROVANSAL AVOCATS ASSOCIES, Avocats
13-45 Rue Fratell - 13006 MARSEILLE
TEL. : 04 91 84 13 30
VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES
à MARSEILLE (13004), 27 Boulevard du Marchand July
Dans un ensemble immobilier en copropriété situé à MARSEILLE (13004), dénommé « Cité de Marseille », section 816 B 208 - 40 boulevard du Marchand July - pour 00 he 07 de 53 ca
Lot 1 - UN STUDIO d'une superficie de 20,57 m²
Portant le n°021 sur le plan d'urbanisme, situé au 2^{ème} étage du bâtiment, composé d'une pièce principale avec kitchenette, salle de bain, salle avec WC.
Et les 71/70 000 mètres de la propriété du sol et des parties communes générales.
LES BIENS FONT L'OBJET D'UN BAIL COMMERCIAL SUR UNE MISE A PRIX DE : 49 000,00 EUROS (QUARANTE-NEUF MILLE EUROS) outre frais.
VISITE LE LUNDI 23 JANVIER 2023 DE 10 H A 11 H (9 H plus)
ADJUDICATION PEEK AU MERCREDI 25 JANVIER 2023 A 09 H 30
à l'audience du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de MARSEILLE, 25 Rue Edouard Delangle, Salle n°8, 13006 MARSEILLE
POUR TOUS RENSEIGNEMENTS S'ADRESSER :
- au Cabinet de SEIARL PROVANSAL AVOCATS ASSOCIES, Avocats, 43-45 Rue Fratell, 13006 MARSEILLE - TEL. : 04 91 84 13 30
- au Cabinet de M. SCP GRATTIERE BAUDRIER ALLEAUME JOUJON, Avocats, 1, Rue de la République, 69001 LYON, TEL. : 04 78 28 59 17 (Réception des appels de 9 h à 12 h), site internet : lexat.net
- Au Greffe du Juge de l'Exécution du TRIBUNAL JUDICIAIRE DE MARSEILLE, où le cahier des conditions de vente est déposé sous le numéro R.C. 01/00221.

285457
VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES D'ACTES IMMOBILIERS DEPENDANT D'UNE PROCEDURE DE RETABLISSEMENT PERSONNEL
D'UN APPARTEMENT A 11,25 m² ET D'UN BOIT AUTOMOBILE 200 cc 2 ans
Situé à la Paludon 8 A, à Rue Jean Baptiste Boudou, 13010 MARSEILLE
MISE A PRIX : 230.000,00 EUROS
Avis facilité de la banque avec un prêt de 200 000 € au taux de 4,50%
VISITE LE MARDI 10 JANVIER 2023 DE 10 H A 11 H
ADJUDICATION LE MERCREDI 25 JANVIER 2023 A 9 H 30
à l'audience du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de Marseille, Palais de Justice, Salle n° 8, 25 Rue Edouard Delangle, 13006 MARSEILLE
Les enchères sont recevables uniquement si elles sont portées par un Avocat inscrit au Barreau de MARSEILLE qui devra être un dirigeant de la banque représentant 10% du montant de la mise à prix avec un minimum de 3 000 euros établi à l'ordre de Maître Michel KESTER.
RENSEIGNEMENTS :
Pour de plus amples renseignements, consulter le cahier des conditions de vente :
- Sur le site internet www.greffe.fr / www.greffe.fr de la Greffe de Marseille (09) 91 84 46 30.
- Au Cabinet de Maître Thomas Y. JOURNO, Avocat au Barreau de Marseille, 43/45 Rue Brelan, 13006 MARSEILLE, Tél. : 04 91 84 13 30 / 04 91 84 13 30 et à compter de l'annonce de vente.
- Au Greffe du Tribunal Judiciaire de Marseille, Place Monthyon, 13006 MARSEILLE, au rendez-vous à l'audience du lundi au vendredi de 8 h 00 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30 et à compter de l'annonce de vente.
- Au Greffe du Tribunal Judiciaire de Marseille, Place Monthyon, 13006 MARSEILLE, au rendez-vous à l'audience du lundi au vendredi de 8 h 00 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30 et à compter de l'annonce de vente.

285459
VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES SUR LIQUIDATION JUDICIAIRE EN UN SEUL LOT DE VENTE
D'un appartement de 42,68 m², occupé et d'un plan de parking privé
Dépendant d'un ensemble immobilier dénommé « LE NAUTILA »
situé à PORT-SAINT-LOUIS-DU-ROUERGUE (31230), Oua de la Libération.
MISE A PRIX : 80.000,00 EUROS
Avis facilité de la banque avec un prêt de 80 000 € au taux de 4,50%
VISITE LE MARDI 17 JANVIER 2023 DE 10 H A 11 H
ADJUDICATION LE MERCREDI 25 JANVIER 2023 A 9 H 30
à l'audience du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de Marseille, Palais de Justice, Salle n° 8, 25 Rue Edouard Delangle, 13006 MARSEILLE
Les enchères sont recevables uniquement si elles sont portées par un Avocat inscrit au Barreau de MARSEILLE qui devra être un dirigeant de la banque représentant 10% du montant de la mise à prix avec un minimum de 3 000 euros établi à l'ordre de Maître Michel KESTER.
RENSEIGNEMENTS :
Pour de plus amples renseignements, consulter le cahier des conditions de vente :
- Sur le site internet www.greffe.fr / www.greffe.fr de la Greffe de Marseille (09) 91 84 46 30.
- Au Cabinet de Maître Thomas Y. JOURNO, Avocat au Barreau de Marseille, 43/45 Rue Brelan, 13006 MARSEILLE, Tél. : 04 91 84 13 30 / 04 91 84 13 30 et à compter de l'annonce de vente.
- Au Greffe du Tribunal Judiciaire de Marseille, Place Monthyon, 13006 MARSEILLE, au rendez-vous à l'audience du lundi au vendredi de 8 h 00 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30 et à compter de l'annonce de vente.
- Au Greffe du Tribunal Judiciaire de Marseille, Place Monthyon, 13006 MARSEILLE, au rendez-vous à l'audience du lundi au vendredi de 8 h 00 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30 et à compter de l'annonce de vente.

285977
VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES SUR SAISIE IMMOBILIERE EN UN SEUL LOT
D'UNE MAISON A USAGE D'HABITATION élevée d'un étage sur rez-de-chaussée Située à MARSEILLE (13015), 105 Avenue de la Viste, cadastrée section 907 M n°31 lieudit " Place Joseph Lambois pour une contenance de 01 a 72 ca.
MISE A PRIX : 45.000 EUROS
Visite le Mardi 17 Janvier 2023 de 10 h à 11 h
ADJUDICATION LE MERCREDI 25 JANVIER 2023 A 9 H 30
à l'audience du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de Marseille, 25 Rue Edouard Delangle, Salle n° 8, 25 Rue Edouard Delangle, 13006 MARSEILLE
Les enchères sont recevables uniquement si elles sont portées par un Avocat inscrit au Barreau de MARSEILLE qui devra être un dirigeant de la banque représentant 10% du montant de la mise à prix avec un minimum de 3 000 euros établi à l'ordre de Monsieur le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de MARSEILLE.
RENSEIGNEMENTS :
Pour de plus amples renseignements, s'adresser :
- au greffe du Tribunal Judiciaire de MARSEILLE, Place Monthyon, 13006 MARSEILLE, du lundi au vendredi de 8 h à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30, ou
- au Cabinet de Maître Thomas Y. JOURNO, Avocat au Barreau de Marseille, 43/45 Rue Brelan, 13006 MARSEILLE, du lundi au vendredi de 8 h à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30, ou
- au Cabinet de Maître Eric SEMELANGON (Tél. 04 91 313 65 12 ou secretariat@25avocats.com), tous les jours de 10 h à 12 h exclusivement.

ANNONCES LEGALES

285117
Aux termes d'un ASSP en date du 08/09/2022, il a été constituée une SAS ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : ABACUS CONSEIL
Siège : AC
Objet social : exercice de la profession d'expert comptable dès son inscription au Tableau d'Ordre des experts-comptables exercice de la profession de commissaire aux comptes dès son inscription sur la liste des Commissaires aux comptes
Siège social : 60 IMM PAPILLON, Clos Papillon, 13112 LA DESTROUSSE
Capital initial : 1 000 €
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS MARSEILLE
Président : COURTOUZE Marine, demeurant 60 Impasse Papillon, Clos Papillon, 13112 LA DESTROUSSE FRANCE
Admission aux assemblées et droits de votes : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Marine Courtoze



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Enquête publique relative à la Révision du Plan Local d'Urbanisme
Par arrêté n° 89/2022 du 15 décembre 2022, le maire de SOLLIES VILLE a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme de SOLLIES VILLE pour :
* Poursuivre l'encadrement de l'étalement urbain en préservant les équilibres existants entre les espaces urbanisés et agricoles et naturels (tout en favorisant l'urbanisation des densités croissantes en zone urbaine).
* Confirmer la qualité de vie et de l'environnement communal en valorisant la proximité des espaces naturels, maintenant une politique active de valorisation et de protection du patrimoine architectural communal et en préservant dans l'amélioration de la politique d'embellissement de la commune.
* Procéder à la Grenellisation du Plan Local d'Urbanisme, conformément à la législation en vigueur.
* Procéder à la mise en conformité du Plan Local d'Urbanisme par rapport aux dispositions, de la loi ALUR et la loi dite LAAAF.

Par délibération n° 19/2022 du 25 mai 2022, le conseil municipal a tiré le bilan de la concertation et arrêté la révision du Plan Local d'Urbanisme.
A cet effet, Monsieur Denis SPALONY a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de TOULON.
L'enquête publique se déroulera du 09 janvier 2023 au 10 février 2023 inclus, soit durant 33 jours.
Les pièces du dossier d'enquête seront tenues à la disposition du public, en mairie de SOLLIES VILLE, aux jours et heures habituels d'ouverture du secrétariat, à savoir : du lundi au vendredi de 8 H 00 à 12 H 00 et de 13 H 00 à 16 H 30 (sauf le jeudi après-midi).
Elles seront consultables en ligne sur le site internet de la commune : www.solliesville.fr - rubrique urbanisme et aménagements - révision PLU. Un poste informatique, permettant un accès libre au dossier, sera également mis à disposition du public au secrétariat de la mairie de SOLLIES VILLE aux jours et heures habituels d'ouverture.

Monsieur le commissaire enquêteur recevra le public en mairie de SOLLIES VILLE les :
- Lundi 09 janvier 2023 de 9 H 00 à 12 H 00
- Mardi 17 janvier 2023 de 9 H 00 à 12 H 00
- Jeudi 26 janvier 2023 de 9 H 00 à 12 H 00
- Vendredi 03 février 2023 de 9 H 00 à 12 H 00
- Vendredi 10 février 2023 de 13 H 00 à 16 H 30

Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions sur le dossier mis à l'enquête pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie - 8, rue du Bémé RITS à SOLLIES VILLE. Elles pourront également être adressées par courrier à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur, au siège de l'enquête, à savoir en mairie de SOLLIES VILLE, ainsi que par courrier électronique à l'adresse suivante : enquete@laprovenceville.com
Pendant la durée de l'enquête, toutes informations relatives à l'enquête publique peuvent être obtenues auprès de Madame l'Adjointe à l'Urbanisme le vendredi de 8 h à 12 h 00 ou par téléphone au 04.94.138.30.30 le même jour.
A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront publiées sur le site internet de la commune. Ils pourront être consultés au secrétariat de la mairie pendant un an.

Le Maire,
Nicolas GERARDIN

ANNONCES LEGALES

MARCHÉS PUBLICS

DÉMATÉRIALISATION

Le service des annonces légales vous accompagne dans toutes vos démarches officielles (parutions presse, relais web, dématérialisation) en vous proposant des solutions adaptées à vos besoins.

CONTACTEZ NOTRE ÉQUIPE SPÉCIALISÉE
04 91 84 46 30 / 04 91 84 46 45
al@laprovence-medias.fr
La Provence Médias

HYÈRES

Vu, lu... entendu

Après l'explosion et les flammes, le grand froid à Costebelle

Les locataires de la résidence Héliotrope, posée au pied de Costebelle, auront sans doute à cœur d'oublier vite 2022.

Au cœur de l'été, ils ont été délogés par une explosion et un incendie (notre édition du 17 août). Il leur a ensuite fallu supporter des semaines de solution provisoire avant de récupérer les clés de leur logement, début octobre, le temps que le Logis familial Varois, bailleur social de la résidence, sécurise le bâtiment.

Aujourd'hui, ce sont de problèmes de chaudière qui animent les conversations entre voisins. Le chauffage au sol connaît en effet quelques problèmes.

« Il tombe en panne tous les dix jours en moyenne et à chaque fois, il faut attendre deux ou trois jours avant qu'il soit remis en route », rouspète une locataire qui pointe la vétusté de la chaudière.

« Chez moi, il fait 11 °C et quand par chance ça marche, je n'ai que la moitié de l'appartement chauffé. Ma fille est tombée malade ».

Dernier épisode en date, une grosse panne qui a fait grelotter dans les appartements depuis le week-end dernier.

« Aujourd'hui c'est réparé », promet un responsable du Logis familial varois qui évoque des problèmes sur le réseau de canalisations et assure faire tout son possible pour un retour à la normale. Impossible selon lui de savoir si les pannes à répétition sont des conséquences de l'explosion, de l'incendie qui a suivi ou de l'intervention des pompiers... ou si l'installation plie sous le poids des ans.

SOLLIÈS-TOUCAS

Des titres et une recrue de choix au club de judo

C'était la foule des grands soirs, mercredi dernier, au dojo pour le dernier cours de l'année. Ambiance festive pour assister aux démonstrations des plus petits qui tenaient à montrer leurs progrès, puis celles des benjamins-minimes à la technique plus élaborée. Lilia Manetti, junior et toute récente ceinture noire, a pu ensuite en compagnie de sa partenaire Lily Oustry, démontrer un *nage-nokata* avec brio et quelques *randoris* pour clore la démonstration. Un buffet convivial concocté par les parents a ponctué ce dernier rendez-vous de l'année !

Trois titres de champions du Var

Un premier trimestre réussi en tout cas pour les jeunes compétiteurs à la grande satisfaction de leur professeur Bruno Seren. Telle la belle participation des cadets Loïs Hugoning, Louis Bianco, Lily Oustry et Ma-



Les ceintures noires du club sont venues écouter les conseils de Philippe Dame-mé pour clore l'année de judo. (Photo M. R.)

thias Neri sur le circuit de Gap, ainsi que pour les minimes Mathis Favini et Maxence Barrière qui ont également intégré un stage de 5 jours aux Orres avec les meilleurs de la région. Citons aussi la sélection par la ligue Paca de Lilia Manetti au tournoi international de Clermont-Ferrand, en octobre dernier. Enfin, une pluie de médailles glanée aux récents championnats du Var, avec trois titres pour Léon Bourgeois, Lucas Bianco et Stéphane

Rossi ; trois vice-champions avec Lilia Manetti, Clément Pavoglio et Mathis Favini et deux médailles de bronze pour Tom Bertolotti et Louis Bianco.

Stage fin décembre à Saint-Etienne

Pas de trêve pour les jeunes sportifs puisque 7 benjamins-minimes se rendront fin décembre à Saint-Etienne pour un stage de perfectionnement dirigé par des experts japonais. Autre bonne nouvelle, une

recrue de choix arrive au club, avec Maître Claude Laurent, ceinture noire 7^e dan, ancien patron du judo de la Ligue et ancien international qui a choisi de s'y (re)licencier 20 ans après. Et cerise sur le Gapeau (1) la venue au dojo samedi de Philippe Dame-mé, ancien de l'université tokyoïte de Kōkugakuin, dont il accompagnait l'équipe au tournoi de Monaco, venu prodiguer ses conseils aux ceintures noires du club !

M. R.

Agenda de Noël

Marché de Noël

Tous les jours de 11 h à 20 h, et vendredi et samedi jusqu'à 21 h, sur la place Clemenceau.

La patinoire

Tous les jours de 11 h à 20 h, et vendredi et samedi jusqu'à 21 h, sur la place Clemenceau. Tarif 2,50 € les 30 minutes.

- Le 27 décembre à 14 h et 16 h, animation mascottes.

Le monde du Père Noël

- Tous les jours de 11 h à 20 h, et vendredi et samedi jusqu'à 21 h, sur la place Clemenceau.

Sur place, plusieurs animations et ateliers :

- Le chalet du Père Noël, du jusqu'au 24 décembre, photo avec le Père Noël dans un cadre féérique.

- Le chalet des bronzés font de la glisse, du 26 novembre au 31 décembre.

- Des ateliers créatifs gratuits avec Art Family, tous les mercredis et dimanches du 27 novembre au 18 décembre de 11 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30.

Les bulles enchantées et ses automatons

Tous les jours de 10 h à

19 h, sur la place de la République.

Exposition

Jusqu'au 22 janvier, exposition *Du ciel à la terre*, par Emma Bruschi, à l'Annexe, 26 rue de Verdun.

Parade Noël Blanc

Jeudi 22 décembre à 15 h et 17 h 30, départ de la place de la République vers le centre-ville.

Parade 25D La Batsok de Noël

Vendredi 23 décembre à 15 h et 17 h 30, départ de la place de la République vers le centre-ville.

Apéro concert

Vendredi 23 décembre de 18 h à 20 h, concert avec Suzy Swing Sisters (swing), sur la scène sur le marché de Noël, place Clemenceau.

Grande Parade Magic Winter

Samedi 24 décembre à 15 h, départ du bas de l'avenue Gambetta vers le centre-ville.

Arrivée du Père Noël

Samedi 24 décembre à 17 h 30, arrivée à l'Hôtel de Ville puis circuit jusqu'au marché de Noël.

SOLLIÈS-VILLE

Révision du Plan local d'urbanisme : l'enquête débutera le 9 janvier

Lors du conseil municipal de lundi et par arrêté n°89/2022 du 15 décembre 2022, le maire de Solliès-Ville a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de révision du Plan local d'urbanisme (PLU) de la commune. L'objectif est de poursuivre l'encadrement de l'étalement urbain tout en préservant les équilibres existants entre les espaces urbanisés, agricoles et naturels, confirmer la qualité de vie et de l'environnement, procéder à la « grenellisation »⁽¹⁾ du PLU conformément à la législation en vigueur et procéder à la mise en conformité du PLU par rapport aux dispositions de la loi Alur (Accès au Logement et Urbanisme Rénové) et de la loi LAAAF (Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt).

Du 9 janvier au 10 février

Cette enquête se déroulera du 9 janvier au 10 février 2023.

Les pièces d'enquête seront tenues à la disposition du



L'enquête sur la révision du plan local d'urbanisme se déroulera du 9 janvier au 10 février. (Photo doc L.M.)

public en mairie, aux jours et ouvertures habituels du secrétariat, et consultables en ligne sur le site Internet. Un commissaire enquêteur recevra également le public en mairie de 9 h à 12 h les 9, 17, 26 janvier, le 3 février et de 13 h à 16 h 30 le 10 février. Toutes les informations relatives pourront être obtenues auprès de l'adjointe à l'urbanisme le vendredi de 8 h 45 à 12 h. CH. B.

1. Soit l'intégration des dispositions relatives à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement.

Extinction des feux dès le 1^{er} janvier

Le conseil a adopté par ailleurs une règle de restriction des éclairages la nuit sur la commune de 23 h à 5 h pour contribuer aux économies d'énergie lancées au niveau national. Si techniquement cela est possible, l'éclairage pourrait être maintenu dans certains quartiers : les Aiguiers, le Logis Neuf, les Daix, les Sauvants, le Pont-Neuf et le centre du village. À terme la commune envisage un certain nombre de travaux pour l'installation d'éclairages autonomes et d'ampoules Led.

Tous les jours de 11 h à 20 h, et vendredi et samedi jusqu'à 21 h, sur la place Clemenceau.

⊗ La patinoire

Tous les jours de 11 h à 20 h, et vendredi et samedi jusqu'à 21 h, sur la place Clemenceau. Tarif 2,50 € les 30 minutes.

- Le 27 décembre à 14 h et 16 h, animation mascottes.

⊗ Le monde du Père Noël

- Tous les jours de 11 h à 20 h, et vendredi et samedi jusqu'à 21 h, sur la place Clemenceau.

Sur place, plusieurs animations et ateliers :

- Le chalet du Père Noël, du jusqu'au 24 décembre, photo avec le Père Noël dans un cadre féérique.

- Le chalet des bronzés font de la glisse, du

26 novembre au 31 décembre.

- Des ateliers créatifs gratuit avec Art Family, tous les mercredis et dimanches du 27 novembre au 18 décembre de 11 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30.

⊗ Les bulles enchantées et ses automates

Tous les jours de 10 h à

19 h, sur la place de la République.

⊗ Exposition

Jusqu'au 22 janvier, exposition *Du ciel à la terre*, par Emma Bruschi, à l'Annexe, 26 rue de Verdun.

⊗ Parade Noël Blanc

Jeudi 22 décembre à 15 h et 17 h 30, départ de la place de la République vers le centre-ville.

⊗ Parade 25D La Batook de Noël

Vendredi 23 décembre à 15 h et 17 h 30, départ de la place de la République vers le centre-ville.

⊗ Apéro concert

Vendredi 23 décembre de 18 h à 20 h, concert avec Suzy Swing Sisters (swing), sur la scène sur le marché de Noël, place Clemenceau.

⊗ Grande Parade Magic Winter

Samedi 24 décembre à 15 h, départ du bas de l'avenue Gambetta vers le centre-ville.

⊗ Arrivée du Père Noël

Samedi 24 décembre à 17 h 30, arrivée à l'Hôtel de Ville puis circuit jusqu'au marché de Noël.

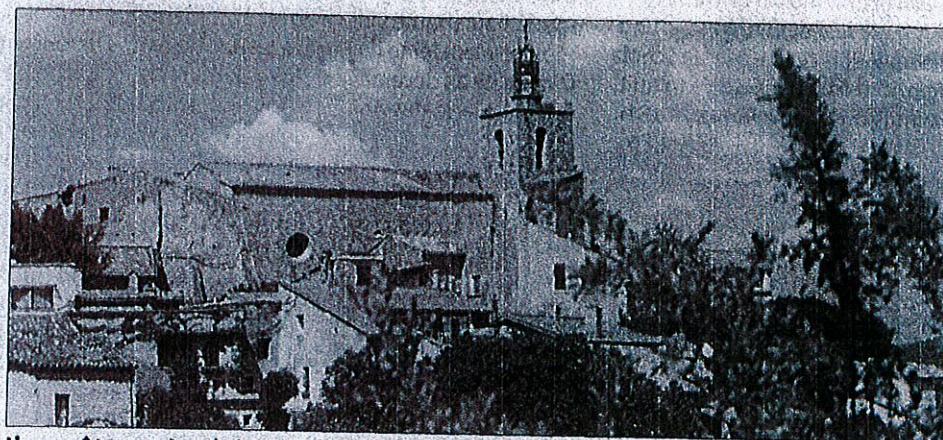
Révision du Plan local d'urbanisme : l'enquête débutera le 9 janvier

Lors du conseil municipal de lundi et par arrêté n°89/2022 du 15 décembre 2022, le maire de Solliès-Ville a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de révision du Plan local d'urbanisme (PLU) de la commune. L'objectif est de poursuivre l'encadrement de l'étalement urbain tout en préservant les équilibres existants entre les espaces urbanisés, agricoles et naturels, confirmer la qualité de vie et de l'environnement, procéder à la « grenellisation »⁽¹⁾ du PLU conformément à la législation en vigueur et procéder à la mise en conformité du PLU par rapport aux dispositions de la loi Alur (Accès au Logement et Urbanisme Rénové) et de la loi LAAAF (Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt).

Du 9 janvier au 10 février

Cette enquête se déroulera du 9 janvier au 10 février 2023.

Les pièces d'enquête seront tenues à la disposition du



L'enquête sur la révision du plan local d'urbanisme se déroulera du 9 janvier au 10 février.

(Photo doc L.M.)

Extinction des feux dès le 1^{er} janvier

Le conseil a adopté par ailleurs une règle de restriction des éclairages la nuit sur la commune de 23 h à 5 h pour contribuer aux économies d'énergie lancées au niveau national. Si techniquement cela est possible, l'éclairage pourrait être maintenu dans certains quartiers : les Aiguiers, le Logis Neuf, les Daix, les Sauvants, le Pont-Neuf et le centre du village. À terme la commune envisage un certain nombre de travaux pour l'installation d'éclairages autonomes et d'ampoules Led.

Toutes les informations relatives pourront être obtenues auprès de l'adjointe à l'urbanisme le vendredi de 8 h 45 à 12 h. **CH. B.**
1. Soit l'intégration des dispositions relatives à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement.

Par matin du 22/12/2022

Date d'attribution du marché : 15/12/2022
Lot N°2C :
Nom et adresse de l'opérateur économique auquel le marché a été attribué :
GEOSAT SELAS - 260 Avenue Corporandy - 83210 LA FARLEDE
Valeur maximale du marché : 600 000 € HT
Date d'attribution du marché : 15/12/2022.

Légales

CONVOICATIONS AUX A.G.

LES VIGNERONS DE COTIGNAC
Société coopérative agricole à capital variable
1 rue Raymond Borghino et Alain Arnoux 83570 COTIGNAC
Agrément : 12372 RCS 819 051 467

CONVOICATION ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE

Les associés de la coopérative des Vignerons de Cotignac sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le vendredi 27 janvier 2023 à 15 heures, salle du grainage à Cotignac, pour délibérer de l'approbation des comptes clos le 31 juillet 2022, renouveler le conseil d'administration...

A l'issue se tiendra une Assemblée Générale Extraordinaire pour diverses modifications statutaires.

Le Président

PLU approuvé durera deux mois.

JUGEMENTS

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE TOULON

AVIS

Par Jugement en date du 05 Janvier 2023, le Tribunal judiciaire de TOULON a prononcé la CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF des opérations de la liquidation judiciaire de Patrick SIAUVE, demeurant 230 avenue Sergent Gabriel Jourdan, Le Sainte Marie Bt D3, 83100 TOULON, SIRET 378944 367 00010.

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE TOULON

AVIS

Par jugement en date du 05 Janvier 2023, le Tribunal judiciaire de TOULON a prononcé la CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF des opérations de la liquidation judiciaire de la S.E.L.A.R.L. ATGEX, demeurant 505 avenue de Rome, Le Portalis, 83500 LA SEYNE SUR MER, SIRET 815 131 834 00013.

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE TOULON

AVIS

Par jugement en date du 05 Janvier 2023, le Tribunal judiciaire de TOULON a prononcé la CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF des opérations de la liquidation judiciaire de l'Association Pour la Restauration et la Sauvegarde de l'Eglise Saint-Pierre de Signes, demeurant 12 place Paul Ricard - 83870 SIGNES.

sous les n° dossier 2022 00103770 réf 8304P022022A03765 la SAS LA TERRASSE, sis Chemin Départemental, 7 Quartier de la Gare, 83520 ROQUEBRUNES SUR ARGENS immatriculée au RCS de FREJUS 384 765 244 a cédé avec jouissance immédiate son fonds de commerce de restauration, vente de plat à emporter, crêperie et pâtisserie, enseigne LE BASILIC, représentée par la SARL LE DUMORET, RCS de FREJUS 753 295 656, elle même représentée par Monsieur Fabrice LAMACO à la SARL MA CANTINE, sis ZAC des Garillans, Rue de la Tuilerie, 83520 ROQUEBRUNES SUR ARGENS, RCS de FREJUS 828 986 976, représentée par Monsieur Frédéric PEDROCHI, pour un prix de 450000 euros.

Dans le délai de 10 jours suivant la publication au BODACC, les créanciers pourront former opposition sur le prix de cession chez le séquestre Me Magali MONTRICHARD, Avocat, sis 1 Rue Jean Carrara - Résidence Eden Park Bat B à FREJUS 83600.

AVIS D'ENQUÊTES



Commune de SOLLIES VILLE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE Enquête publique relative à la Révision

du Plan Local d'Urbanisme

Par arrêté n° 89/2022 du 15 décembre 2022, le maire de SOLLIES VILLE a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de révision du Plan local d'Urbanisme de SOLLIES VILLE pour :

* Poursuivre l'encadrement de l'étalement urbain en préservant les équilibres existants entre les espaces urbanisés et agricoles et naturels (tout en favorisant l'urbanisation des dents creuses en zone urbaine).

* Confirmer la qualité de vie et de l'environnement communal en valorisant la proximité des espaces naturels, maintenant une politique active de valorisation et de protection du patrimoine architectural communal et en persévérant dans l'amélioration de la politique d'embellissement de la commune.

* Procéder à la Grenellisation du Plan Local d'Urbanisme, conformément à la législation en vigueur.

* Procéder à la mise en conformité du Plan Local d'Urbanisme par rapport aux dispositions, de la loi ALUR et la loi dite LAAAF.

Par délibération n° 19/2022 du 25 mai 2022, le conseil municipal a tiré le bilan de la concertation et arrêté la révision du Plan Local d'Urbanisme.

A cet effet, Monsieur Denis SPALONY a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de TOULON.

L'enquête publique se déroulera du 09 janvier 2023 au 10 février 2023 inclus, soit durant 33 jours. Les pièces du dossier d'enquête seront tenues à la disposition du public, en mairie de SOLLIES VILLE, aux jours et heures habituels d'ouverture du secrétariat, à savoir : du lundi au vendredi de 8 H 00 à 12 H 00 et de 13 H 00 à 16 H 30 (sauf le jeudi après-midi).

Elles seront consultables en ligne sur le site Internet de la commune : www.solliesville.fr - rubrique urbanisme et aménagements - révision PLU. Un poste informatique, permettant un accès libre au dossier, sera également mis à disposition du public au secrétariat de la mairie de SOLLIES VILLE aux jours et heures habituels d'ouverture.

Monsieur le commissaire enquêteur recevra le public en mairie de SOLLIES VILLE les :

Lundi 09 janvier 2023 de 9 H 00 à 12 H 00

Mardi 17 janvier 2023 de 9 H 00 à 12 H 00

Jeudi 26 janvier 2023 de 9 H 00 à 12 H 00

Vendredi 03 février 2023 de 9 H 00 à 12 H 00

Vendredi 10 février 2023 de 13 H 00 à 16 H 30

Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions sur le dossier mis à l'enquête pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie - 9, rue du 6ème RTS à SOLLIES VILLE. Elles pourront également être adressées par courrier à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur, au siège de l'enquête, à savoir en mairie de SOLLIES VILLE, ainsi que par courrier électronique à l'adresse suivante : enquetepubliquerevisionPLU@solliesville.fr.

Pendant la durée de l'enquête, toutes informations relatives à l'enquête publique peuvent être obtenues auprès de Madame l'Adjointe à l'Urbanisme le vendredi de 8 h 45 à 12 H 00 ou par téléphone au 04.94.13.80.30 le même jour.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront publiées sur le site internet de la commune. Ils pourront être consultés au secrétariat de la mairie pendant un an.

Le Maire,
Nicolas GERARDIN.

VOS SUPPORTS HABILITÉS POUR LES ANNONCES LÉGALES ET MARCHÉS PUBLICS

LES SUPPORTS PAPIER



nice-matin

var-matin

LES SUPPORTS NUMÉRIQUES



nicematin.com

varmatin.com

SIMPLE - RAPIDE - EFFICACE

POUR VOUS ACCOMPAGNER DANS VOS PUBLICATIONS

Tél. 04 93 18 71 49 - legales@nicematin.fr

9/01/2023

ANNONCES LEGALES

286123



Commune de SOLLIES VILLE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Enquête publique relative à la Révision du Plan Local d'Urbanisme

Par arrêté n° 89/2022 du 15 décembre 2022, le maire de SOLLIES VILLE a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de révision du Plan local d'Urbanisme de SOLLIES VILLE pour:

- * Poursuivre l'encadrement de l'étalement urbain en préservant les équilibres existants entre les espaces urbanisés et agricoles et naturels (tout en favorisant l'urbanisation des dents creuses en zone urbaine).
- * Confirmer la qualité de vie et de l'environnement communal en valorisant la proximité des espaces naturels, maintenant une politique active de valorisation et de protection du patrimoine architectural communal et en préservant dans l'amélioration de la politique d'embellissement de la commune.
- * Procéder à la Grenellisation du Plan Local d'Urbanisme, conformément à la législation en vigueur.
- * Procéder à la mise en conformité du Plan Local d'Urbanisme par rapport aux dispositions, de la loi ALUR et la loi dite LAAAF.

Par délibération n° 19/2022 du 25 mai 2022, le conseil municipal a tiré le bilan de la concertation et arrêté la révision du Plan Local d'Urbanisme.

A cet effet, Monsieur Denis SPALONY a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de TOULON.

L'enquête publique se déroulera du 09 janvier 2023 au 10 février 2023 inclus, soit durant 33 jours.

Les pièces du dossier d'enquête seront tenues à la disposition du public, en mairie de SOLLIES VILLE, aux jours et heures habituels d'ouverture du secrétariat, à savoir: du lundi au vendredi de 8 H 00 à 12 H 00 et de 13 H 00 à 16 H 30 (sauf le jeudi après-midi).

Elles seront consultables en ligne sur le site internet de la commune: www.solliesville.fr - rubrique urbanisme et aménagements - révision PLU. Un poste informatique, permettant un accès libre au dossier, sera également mis à disposition du public au secrétariat de la mairie de SOLLIES VILLE aux jours et heures habituels d'ouverture.

Monsieur le commissaire enquêteur recevra le public en mairie de SOLLIES VILLE les:

- Lundi 09 janvier 2023 de 9 H 00 à 12 H 00
- Mardi 17 janvier 2023 de 9 H 00 à 12 H 00
- Jeudi 26 janvier 2023 de 9 H 00 à 12 H 00
- Vendredi 03 février 2023 de 9 H 00 à 12 H 00
- Vendredi 10 février 2023 de 13 H 00 à 16 H 30

Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions sur le dossier mis à l'enquête pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie - 9, rue du Gârn RTS à SOLLIES VILLE. Elles pourront également être adressées par courrier à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur, au siège de l'enquête, à savoir en mairie de SOLLIES VILLE, ainsi que par courrier électronique à l'adresse suivante: enquetepublique@revisionplu@solliesville.fr

Pendant la durée de l'enquête, toutes informations relatives à l'enquête publique peuvent être obtenues auprès de Madame l'Adjointe à l'Urbanisme le vendredi de 8 h 45 à 12 H 00 ou par téléphone au 04.94.13.80.30 le même jour.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront publiés sur le site internet de la commune. Ils pourront être consultés au secrétariat de la mairie pendant un an.

Le Maire,
Nicolas GERARDIN

APPEL D'OFFRES

286314



AVIS D'APPEL PUBLIC

Commune de Carnoux en Provence
Monsieur le Maire
BP 45
13716 Carnoux-en-Provence Cedex

OBJET DU MARCHÉ :
Mission OPC démolition / reconstruction école maternelle

PROCÉDURE adaptée

DCE À TÉLÉCHARGER SUR www.klekoon.com

DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES OFFRES : 7/02/2023 à 12 heures

278814

RETROUVEZ
TOUS LES
MERCREDIS
NOTRE
RENDEZ-VOUS
VENTES
AUX
ENCHERES



MAIRIE DE PARADOU

AVIS DE MARCHÉ

POUVOIR ADJUDICATEUR :
COMMUNE DU PARADOU, Mairie Place Charoun-Fleu 13520 Paradou - Tél : 04 90 54 54 01 accueil@mairie-du-paradou.fr

La procédure d'achat du présent avis n'est pas couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

L'avis concerne un marché public

TYPE DE MARCHÉ : Travaux — Exécution

OBJET DU MARCHÉ : Marché de travaux pour la création d'un pôle médical et la restructuration de la salle polyvalente et salle des associations

LIEU D'EXÉCUTION : Route de Belle Croix — 13520 PARADOU

LIEU DE LIVRAISON : Route de Belle Croix — 13520 PARADOU

ALLOTISSEMENT : OUI

LES TRAVAUX SONT RÉPARTIS EN 14 LOTS SÉPARÉS

- 01 Fondations spéciales
- 02 Démolitions - Gros-œuvre
- 03 Charpente - Couverture
- 04 Etanchéité
- 05 Menuiseries extérieures bois
- 06 Serrureries
- 07 Menuiseries intérieures bois
- 08 Cloisons - Doublage - Faux plafonds
- 09 Carrelage - Sols souples
- 10 Peinture - Nettoyage
- 11 Appareils élévateurs
- 12 Chauffage ventilation Plomberie
- 13 Electricité Courants Forts - Courants faibles
- 14 VRD

MAÎTRE D'ŒUVRE : Zakarian-Navelet Architectes mandataires, 5 rue de la République, 13002 MARSEILLE

CONTRÔLE TECHNIQUE : Alpes Contrôles, 3 bis impasse des Prairies - Ancey le Vieux, 74940 ANCEY

COORDINATION SPS : BR Coordination, 180 avenue Marius Coulon, 84500 BOLLENE

VARIANTES : Non Autorisées.

DURÉE PRÉVISIONNELLE DU MARCHÉ : 11 mois y compris le mois de préparation

CONDITIONS DE PARTICIPATION : Le détail des pièces à fournir est indiqué dans le règlement de la consultation.

CAUTIONNEMENT ET GARANTIES EXIGÉS : le versement éventuel de l'avance forfaitaire est subordonné à la constitution d'une garantie à première demande. Retenue de garantie de 5%

MODALITÉS ESSENTIELLES DE FINANCEMENT ET DE PAIEMENT : Paiement par mandat administratif dans les délais légaux. Les prestations sont financées sur les fonds propres de la Commune et les aides du Conseil Départemental des Bouches du Rhône, de la Région Sud et de l'Etat.

ADRESSE AUPRÈS DE LAQUELLE LES DOCUMENTS DE LA CONSULTATION PEUVENT ÊTRE TÉLÉCHARGÉS : le DCE est téléchargeable gratuitement sur le site <https://www.marches-securises.fr>

MODALITÉS DE TRANSMISSION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES : Transmission électronique exclusivement dans la salle des marchés du site <https://www.marches-securises.fr>

TYPE DE PROCÉDURE : Procédure adaptée ouverte - VALIDITÉ DE L'OFFRE : 90 jours

CRITÈRES D'ATTRIBUTION : Les critères figurent en annexe 1 du présent AAPC

DATE ET HEURE LIMITES DE RÉCEPTION DES OFFRES : le mardi 17 janvier 2023 à 9 h 00

INSTANCE CHARGÉE DES PROCÉDURES DE RECOURS : Tribunal administratif de Marseille, 22 Rue Breteuil, 13 281 Marseille Cedex 06. Tél : 04 91 81 13 87 fax : 04 91 81 13 89 - courriel : greffe.ta-marseille@juradm.fr

VOIES DE RECOURS : Voir les articles L551-1 et suivants du Code de Justice Administrative

DATE D'ENVOI À LA PUBLICATION : le vendredi 9 décembre 2022

ANNEXE N° 1

CRÉATION D'UN PÔLE MÉDICAL ET RESTRUCTURATION DE LA SALLE POLYVALENTE - CRITÈRES DE JUGEMENT DES OFFRES

LOT	Description	Critère prix	Critère technique	Sous critères techniques	
				Score	Pondération
LOT 1	Fondations spéciales	60%	40%	Note méthodologique sur l'organisation y compris fiches techniques matériaux	20%
				Moyens matériels et humains	15%
				Planning de l'opération	5%
LOT 2	Démolitions - Gros-Œuvre	40%	60%	Note méthodologique sur l'organisation du chantier y compris fiches techniques matériaux	20%
				Moyens mis en œuvre pour respecter la finition béton brut "planchette" + qualité des références	25%
				Moyens matériels et humains	10%
				Planning de l'opération	5%
LOT 3	Charpente - Couverture	40%	60%	Qualité du mémoire technique, qualité et conformité des matériaux	30%
				Note méthodologique sur l'organisation du chantier + prise en compte du béton brut	15%
				Moyens matériels et humains	10%
				Planning de l'opération	5%
LOT 4	Etanchéité				
LOT 5	Menuiseries extérieures bois				
LOT 6	Serrureries				
LOT 7	Menuiseries intérieures bois				
LOT 8	Cloisons / Doublage / Faux plafonds				
LOT 9	Carrelage - Sols souples				
LOT 10	Peinture - Nettoyage				
LOT 14	VRD				
LOT 11	Appareils élévateurs	70%	30%	Qualité du mémoire technique, qualité et conformité des matériaux	20%
				Moyens matériels et humains	10%
LOT 12	Chauffage - ventilation - plomberie	40%	60%	Qualité du mémoire technique, qualité et conformité des matériaux	30%
				Note méthodologique sur l'organisation du chantier + prise en compte du béton brut	15%
				Moyens matériels et humains	10%
LOT 13	Electricité Courants Forts Courants Faibles			Planning de l'opération	5%

CRITÈRES
1 insuffisant
2 moyen
3 assez bien
4 satisfaisant
5 très satisfaisant



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de Solliès-Ville

9 rue du 6^{ème} R.T.S. - 83210 SOLLIES-VILLE
☎ 04 94 13 80 30 - ☎ 04 94 33 68 97
✉ mairie.solliesville@wanadoo.fr

Solliès-Ville, le 16 décembre 2022

Monsieur le Maire

à

Monsieur le Directeur

VAR MATIN

Objet :
Publication annonce légale

N/ Réf :
NG/MM/DP n° 969

Monsieur,

Vous trouverez ci-joint l'avis d'enquête publique relatif à la révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Solliès-Ville pour insertion dans la rubrique annonces légales.

Cet avis devra faire l'objet d'une 2^{ème} parution entre le 9 janvier et le 16 janvier 2023.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes sentiments respectueux et dévoués

Le Maire,
Nicolas GERARDIN





REPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de Solliès-Ville

9 rue du 6^{ème} R.T.S. - 83210 SOLLIÈS-VILLE
☎ 04 94 13 80 30 - ☎ 04 94 33 68 97
✉ mairie.sollesville@wanadoo.fr

Solliès-Ville, le 16 décembre 2022

Monsieur le Maire

à

Monsieur le Directeur

LA PROVENCE

Objet :
Publication annonce légale

N/ Réf :
NG/MM/DP n° 970

Monsieur,

Vous trouverez ci-joint l'avis d'enquête publique relatif à la révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Solliès-Ville pour insertion dans la rubrique annonces légales.

Cet avis devra faire l'objet d'une 2^{ème} parution entre le 9 janvier et le 16 janvier 2023.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes sentiments respectueux et dévoués

Le Maire,
Nicolas GERARDIN

